## AIDE AU PERMIS PAR LE CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

La Région propose une aide pour l'obtention du permis B afin de faciliter l'autonomie, la formation ou l'insertion professionnelle des jeunes.

## Pour être éligible, il faut :

Résider dans la région Hauts-de-France.

Être inscrit dans une auto-école agréée par la préfecture.

Ne pas être titulaire du permis B au moment de la demande.

Être dans l'une des situations suivantes :

- > Avoir entre 16 et 25 ans révolus (ou sans limite d'âge pour les parents isolés).
- > Être demandeur d'emploi inscrit à France Travail depuis au moins 6 mois.
- > Être stagiaire de la formation professionnelle depuis au moins 6 mois.
- > Être apprenti.
- > Être engagé dans un PACEA ou un Contrat d'Engagement Jeune depuis au moins 6 mois.
- > Être lycéen en terminale de bac professionnel, élève en dernière année de CAP ou inscrit en école de production.

## Conditions de ressources :

Personne autonome fiscalement : revenu fiscal de référence ≤ 17 115 €. Jeune rattaché au foyer fiscal des parents (1 revenu) : ≤ 34 231 € Couple ou 2 revenus (marié/pacsé) : ≤ 51 346 €.

## Montant de l'aide :

L'aide peut couvrir jusqu'à 90 % du coût du permis (code + conduite) ou uniquement la conduite si le code est déjà obtenu.

Le montant maximum est de 1 350 €.

Le versement s'effectue en deux temps : une avance, puis le solde après convocation à l'épreuve pratique.

La demande se fait en ligne <a href="https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=PERM2.0">https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=PERM2.0</a>

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service dédié : <u>aideaupermis@hautsdefrance.fr</u> ou le le numéro vert régional 0800 026 080 (appel gratuit) est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Aussi, les antennes de la Région vous renseignent et vous accompagnent sur le dispositif, retrouvez les coordonnées de ces structures en cliquant <u>ici</u>.

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\_dispositif=931



Conseil Régional des Hauts-de-France:

151 avenue du président Hoover 59555 - Lille

https://www.hautsdefrance.fr/